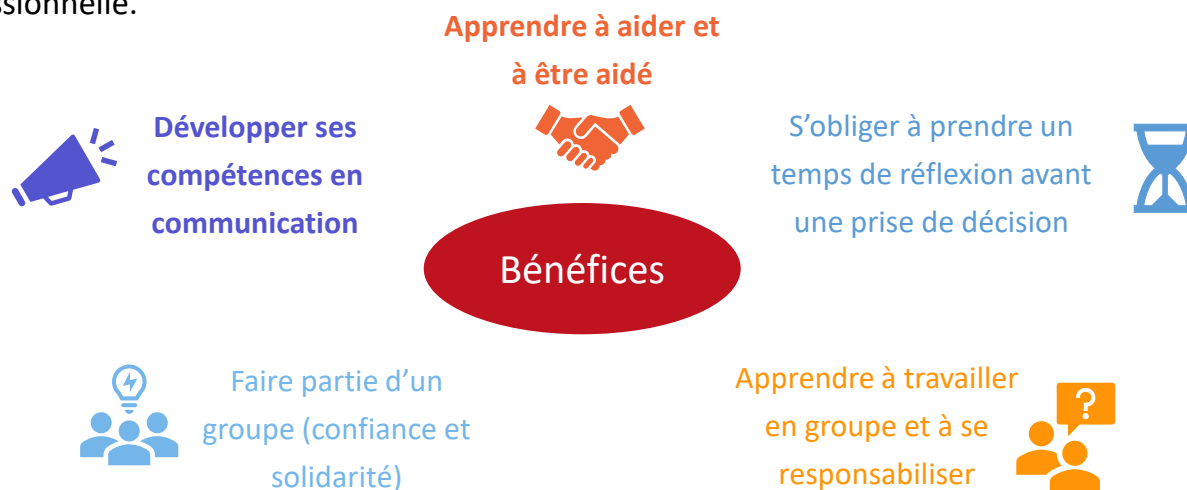


LE CO-DÉVELOPPEMENT

Basé sur la dynamique des « petits groupes », les participants se retrouvent à plusieurs reprises pour échanger sur des problématiques de terrain et co-construire des solutions pour les résoudre et ainsi améliorer sa pratique professionnelle.



01 LE PUBLIC CIBLE

L'intérêt du co-développement se retrouve dans l'échange et le partage de pratique au sein d'un groupe de pairs (max. 7 personnes) qui se retrouvent à intervalles réguliers.

1 groupe de DGS


1 groupe de DRH/RRH


1 groupe de secrétaire de mairie


1 groupe de responsable services techniques


1 groupe de responsable Police Municipale


02 LES MODALITÉS

 1 fois par mois, durant 7 mois

 Pendant 3H

 1 groupe de 5 à 8 personnes en présentiel au CDG 68

 Chaque participant s'engage à être présent sur les 7 sessions du co-développement, via conventionnement

 450 € par personne pour l'ensemble des sessions

Le conseiller en organisation a un rôle d'animateur et de facilitateur

Inscription sur le lien suivant :
<https://sphinxdeclic.com/d/s/f6nqpi>